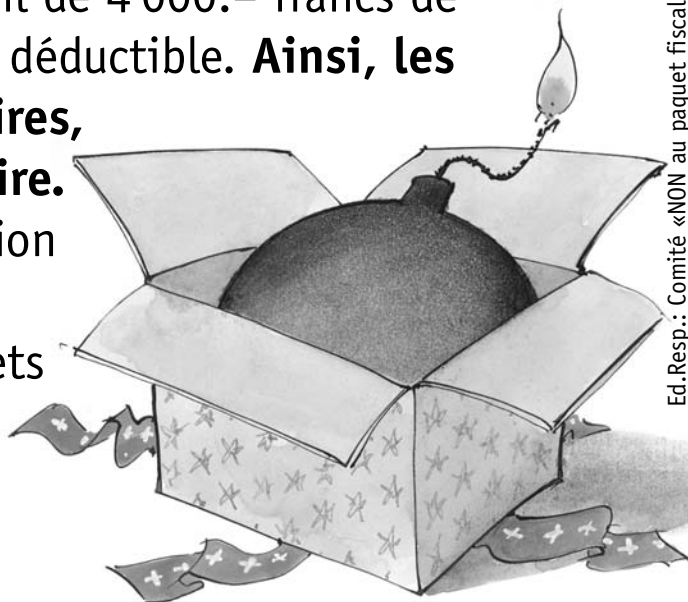


www.non-au-paquet-fiscal.ch

Les petits et moyens propriétaires perdants

Avec le paquet fiscal, un seuil de 4'000.– francs de frais d'entretien ne sera plus déductible. **Ainsi, les petits et moyens propriétaires, ne pourront plus rien déduire.**

Par contre, comme la déduction est illimitée vers le haut, les propriétaires de gros objets immobiliers sont fortement avantagés. Est-ce juste ?



Ed.Resp.: Comité «NON au paquet fiscal», Berne

NON!

au paquet fiscal